

Gerard CHATIN

De: Gérard CHATIN <gerard.chatin@sfr.fr>
Envoyé: jeudi 4 février 2021 14:13
À: VEREECKE Daniel; 'VEREECKE Daniel'
Cc: v.abot@saintegenevieveoise.fr
Objet: TR: Votre demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous informer de la réponse qui m'a été transmise par un Conseil juridique, les services de la Préfecture sont sur une ligne analogue.

Je vous informe par ailleurs, que nous avons déposé recours sur le règlement intérieur, la Préfecture en a accusé réception le 29 janvier.

Très sincères salutations.

Reçu de mon Conseil :

L'article L2121-19 du CGCT est très clair :

" A la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal ".

Ce qui signifie que ce n'est pas au bon vouloir du Maire, mais selon l'exigence d'un dixième des élus du conseil, à la réunion du conseil municipal prévue par eux-mêmes. Vous êtes tout à fait en droit de refuser cette proposition du Maire.

Bien cordialement.

Jean-Luc Trotignon
Délégué aux droits des élus d'opposition

Le jeu. 4 févr. 2021 à 10:03, Gérard CHATIN <gerard.chatin@sfr.fr> a écrit :

Nous avons demandé un débat d'orientation générale dans le cadre de de l'article 2121-19 par lettre RAR en date du 14 janvier. Mardi, suite à une réunion de Commission, j'ai eu une discussion avec le Maire qui exprimé son accord de l'inscription suite aux explications. Nous avons même précisé la forme du débat. Hier, il me fait adresser, par le DGS de la Commune, une demande de report, par courriel du débat sous prétexte d'ordre du jour chargé. C'est la seconde fois qu'il nous fait ce genre de chose, la précédente c'était avec le règlement intérieur. C'est un peu gros et un peu facile.

J'ai exprimé un refus de son report.

Qu'avons-nous comme recours ?

Bien cordialement

Gérard CHATIN

12 Rue du Bel air

60 730 Sainte-Geneviève

06 27 45 37 12

03 60 29 36 05

De : Gérard CHATIN [mailto:gerard.chatin@sfr.fr]

Envoyé : mercredi 3 février 2021 18:28

À : VEREECKE Daniel <d.vereecke@saintegenevieveoise.fr>; 'VEREECKE Daniel' <vereecke.daniel@neuf.fr>

Cc : LEMOINE Nathalie (nathoise37@msn.com) <nathoise37@msn.com>; MICHELSON Fabrice DORE (dobrice-nem@hotmail.fr) <dobrice-nem@hotmail.fr>; (boscledoux@wanadoo.fr) <boscledoux@wanadoo.fr>; 'v.abot@saintegenevieveoise.fr' <v.abot@saintegenevieveoise.fr>

Objet : RE: Votre demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire,

Hier, nous avons eu une discussion qui me paraissait franche et sincère. Elle portait sur deux points, l'un concernant une demande, qui date d'un mois quand même, du nombre de permis de construire sur les années 2016 à 2020, après que je vous ai apporté les explications concernant cette demande vous m'avez clairement répondu que vous m'adressiez ces chiffres.

L'autre point, le Débat de politique générale que nous vous avons demandé en application de l'article L2121-19, par lettre recommandée avec AR en date du 14 janvier. A l'issue des quelques explications que je vous ai données, vous m'avez indiqué que vous porteriez ce débat à l'ordre du jour. Je me permets de rappeler que dans les justifications de cette demande, comme je vous l'ai rappelé, il y a la préparation budgétaire dans laquelle nous devrions déjà être dans une collectivité où la procédure serait normale. Ensuite, ce débat est de droit selon l'article déjà cité. Madame la Préfète de l'Oise a été informée de notre demande dans un courrier dont elle a accusé réception le 29 janvier. Vous faites demander un report de ce débat, l'argument présenté ne

paraît pas être acceptable, attendre le maximum pour charger les ordres du jour et ensuite refuser un sujet de droit posé plus de 3 semaines auparavant ne paraît pas cohérent. C'est hier que vous parliez de l'inscrire.

Vous m'avez reparlé d'ouverture, il n'y a pas d'ouverture sans preuve d'ouverture, or il n'y a pas de preuve. Un jour vous reconnaissez notre droit, le lendemain vous allez dans un tout autre sens.

Ce débat mené dans la tenue que nous avons évoquée ensemble, hier, peut tout à fait tenir dans un espace de temps raisonnable. Vu son importance pour l'ensemble des élus, je demande donc son maintien.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer l'expression de ma considération.

Gérard CHATIN

12 Rue du Bel air

60 730 Sainte-Geneviève

06 27 45 37 12

03 60 29 36 05

De : v.abot@saintegenevieveoise.fr [mailto:v.abot@saintegenevieveoise.fr]

Envoyé : mercredi 3 février 2021 10:59

À : 'Gérard CHATIN' <gerard.chatin@sfr.fr>

Objet : Votre demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour

Bonjour Monsieur Chatin,

En application de l'article L2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez demandé, avec vos colistiers, Monsieur Bosc, Madame Cedolin et Monsieur Doré, l'inscription à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil Municipal la tenue d'un débat portant sur la politique générale de la commune.

Toutefois, en raison de l'ordre du jour et de la situation sanitaire qui exige de limiter la durée de la réunion, Monsieur le Maire vous propose de reporter cette question à une prochaine réunion du conseil municipal.

Cordialement,

Vincent Abot

Commune de Sainte Geneviève

Tel : 03 44 08 28 72